

Sciences humaines et sociales Mention : Sciences de l'éducation (interventions sociales et culturelles)

Parcours : Insertion et intervention sociale sur les territoires

Domaine : Sciences humaines et sociales

RNCP9922 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	310, 330
Code(s) ROME	K1802, G1203, K1201, K1206, M1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris 13

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'emploi

- Participe à la conception et à la mise en œuvre des objectifs sociaux des instances décisionnaires
- Prend en compte les initiatives locales des populations pour ajuster ses interventions
- Facilite une étude partenariale de faisabilité du projet d'intervention et s'inscrit dans sa mise en œuvre
- Élabore un projet participatif dans le cadre des stratégies des acteurs institutionnels
- Sollicite des partenaires sur un territoire dans les domaines de l'insertion et de l'intervention sociale
- Conçoit, définit, organise, met en œuvre et ajuste ses pratiques professionnelles dans son secteur d'activité
- Participe à l'évaluation partenariale et mobilise les habitants sur la base de leurs attentes, recueille leurs avis

Domaine d'intervention

• Champ de l'intervention sociale : structures ou services développant des activités sociales, médico-sociales, et de l'éducation populaire... et appartenant à la fonction publique, à des établissements à statut chargés de service public ou à des associations de l'intervention sociale

• Champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur les territoires : structures, organismes ou services visant l'insertion sociale et professionnelle : missions locales, PLIE; services des collectivités locales et territoriales, domaines de la formation professionnelle

Situations professionnelles caractéristiques

- Les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale sur les territoires sont en pleine évolution. Ce sont des métiers qui reposent sur la pratique du projet et de la mission.
- Les emplois nécessitent de participer à la conception et de piloter des actions où l'on doit faire preuve d'initiative, d'autonomie et de responsabilité.

Positionnement

Avoir pour projet professionnel d'agir dans ce secteur de la vie sociale. La connaissance du milieu constitue donc un atout essentiel

- Dans le secteur privé les conventions collectives et les textes officiels déterminent ses conditions de recrutement.
- Dans le secteur public, l'emploi est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les données globales et spécifiques se rapportant au territoire concerné et repérer les réseaux.
- Identifier l'aspect professionnel du problème exprimé et les actions à développer (méthodes et moyens).
- S'informer sur les données administratives et socio-économiques liées aux problèmes sociaux et à l'emploi.
- Proposer les démarches et moyens les plus appropriés à l'élaboration d'un plan d'action et sa propre intervention.
- Faciliter sur le terrain la mise en œuvre des actions, la participation et la coordination des différents partenaires.
- Sensibiliser et mobiliser les publics et les partenaires institutionnels sur le programme réalisé.

L'emploi requiert d'être capable de :

- Observer et analyser un territoire et repérer les réseaux dans lesquels s'investir.
- S'adapter à des publics variés pour établir un dialogue et se positionner comme médiateur d'intérêts divergents.
- Travailler en concertation et en complémentarité avec des équipes et se constituer un réseau de personnes ressources.
- Être curieux et ouvert sur l'extérieur. Être disponible et à l'écoute des autres.
- Analyser avec discernement et recul une situation, un problème et être capable d'en rendre compte.
- Mettre ses compétences personnelles et professionnelles au service d'un travail collectif.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Champ de l'intervention sociale et champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur les territoires. Privé : associatif Loi 1901 - non lucratif et structures de l'économie sociale. Public : fonction publique d'État, territoriale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Médiateur associatif
- animateur de réseau
- Chargé de mission ou coordonnateur de mission
- Responsable de programmes
- Responsables intermédiaires du secteur social et médico-social (chef de service)
- Agents d'accueil des publics en Mission Locale et PAIO
- Conseiller de bilan de développement et d'orientation
- Formateur spécialisé pour publics en insertion
- animateur local d'insertion

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 006 €

Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	106 355
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	43 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement V4X85 — Professionnels de l'action sociale V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Enseignants-chercheurs

Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'UFR LSHS

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9922/>